

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 22 Janvier 2020 P.V. N° 22

**Président** : M. Guy BOUCHON

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

**Secrétaire** : M. Emile TASSISTRO

**Présents** : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANSCHESCHINI – Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES - Ange MURATI

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

### CHANGEMENTS DHORAIRES

**FC BELGENTIER** : demande l'inversion du match de D3 poule B contre BESSE SPORT 2 du 26/01/2020.  
Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 26/01/2020 à BESSE.

**US ST MANDRIER** : demande le report du match de D3 poule A contre LE PRADET US 2 du 23/02/2020 au 08/03/2020.  
En attente de l'accord du club adverse.

**US VAL D'ISSOLE** : demande le report du match de D4 poule A contre FC LE REVEST 2 du 19/01/2020 au 08/03/2020.  
Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 08/03/2020 à 14h00 au REVEST.

### AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

**Match D4 poule B – ROCBARON / FA FREJUS du 26.01.2020 (52020.1)**  
Amende financière de 16 € à imputer à ROCBARON

## Matches à jouer

Le 16 FEVRIER 2020

### D1

ST CYR A S 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

### D3 poule A

ST CYR A S 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

### D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

### D3 poule C

A S CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

### D4 poule A

F C REVESTOIS 1 / ST ZACHARIE 2 du 01/12/2019 (50514.1)

### D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 08 MARS 2020

### D4 poule A

FC LE REVEST 1 / US VAL D'ISSOLE 2 du 19/01/2020 (50535.1)

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

*Journée du 19 janvier 2020*

### D1 :

ST MANDRIER / LE LAVANDOU  
SC DRAGUIGNAN / ST CYR  
SIX FOURS LE BRUSC / SOLLIES FARLEDE  
FC SEYNOIS / T. HOPITAL  
LA LONDE / CUERS PIERREFEU  
ESTEREL / COGOLIN

### D2 Poule A

TREMLIN FC / SANARY  
FREJUS ST RAPHAEL / LA LONDE  
LE PRADET / LA CADIERE  
HEYRES FC / RAMATUELLE  
SC TOULON / CUERS PIERREFEU  
STE MAXIME / COGOLIN

### Poule B

LA VALETTE / PAYS DE FAYENCE  
CARQUEIRANNE LA CRAU / LORGUES  
PUGET SUR ARGENS / LES ARCS  
CANNET DES MAURES / BORMES  
ST MAXIMIN / GRIMAUD  
BESSE SPORTS / MAR VIVO

### D3 Poule A

ST MANDRIER / SANARY  
OLLIIOULES / ST CYR  
LE PRADET / ASPPT HYERES  
JS MOURILLON / T. HOPITAL  
LA VALETTE / GARDIA CLUB  
JS BEAUSSET / MAR VIVO

#### **Poule B**

CARCES / SC NANS  
US VAL ISSOLE / ST MAXIMIN  
BELGENTIER / ROCBARON  
BESSE SPORTS / BRIGNOLES

#### **Poule C**

CALLAS CANTON / RC LA BAIE  
SC DRAGUIGNAN / LORGUES  
PUGET SUR ARGENS / LES ARCS  
PLAN DE LA TOUR / LA LONDE  
TRANS / GRIMAUD  
ST TROPEZ FC / ROQUEBRUNE

#### **D4 Poule A**

BANDOL / LA CADIERE  
ASPTT HYERES / BRAS  
JS BERTHE / LA SEYNE FC  
YOUNG CARITAS / GARDIA CLUB  
OLLIOULES / PIVOTTE SERINETTE

#### **Poule B**

LE LAVANDOU / BRIGNOLES  
SALERNES / VAL DES ROUGIERES  
TRANS / ROQUEBRUNE  
TOURVES / ST MAXIMIN

---

## **DOSSIER STRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**

#### **D4 poule B :**

ROCBARON / BESSE du 19.01.2020

---

*Prochaine Réunion  
Mercredi 29 Janvier 2020*

**Le Président** : Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D.** : William PONT  
**Le Secrétaire** : Emile TASSISTRO